

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus : informations et recommandations pour les employeurs et salariés à domicile

Paris, le 6 mars 2020 - La France est actuellement au stade 2 de la gestion de l'infection au Coronavirus COVID-19. L'identification sur le territoire national de foyers de circulation du Coronavirus a conduit le gouvernement à prendre une série de dispositions destinées à limiter la propagation du virus. Dans ce contexte, **la FEPEM est pleinement mobilisée auprès des particuliers employeurs et des salariés à domicile pour les informer sur les mesures de prévention à adopter, mais aussi pour répondre à leurs questions.**

La FEPEM recommande donc aux particuliers employeurs de prendre l'ensemble des mesures de prévention préconisées par les pouvoirs publics en mettant notamment à disposition de leurs salariés des solutions hydroalcooliques, en leur permettant de se laver les mains très régulièrement, en aérant régulièrement les domiciles, en utilisant des mouchoirs à usage unique et en portant un masque en cas de maladie.

Pour toute question relative **à la relation de travail qui lie le particulier employeur et le salarié**, la FEPEM rappelle que les particuliers employeurs peuvent retrouver l'ensemble des informations utiles en contactant la Plateforme téléphonique de [Particulier-employeur.fr](https://www.particulier-employeur.fr) au :

09 70 51 50 50 (appel non surtaxé)

Pour Marie-Béatrice LEVAUX, Présidente de la FEPEM :

« C'est notre rôle de préparer le secteur de l'emploi à domicile à l'éventualité d'une crise sanitaire importante pour accompagner au mieux les particuliers employeurs et leurs salariés. Nous suivons de près l'évolution de la situation afin que toutes les mesures nécessaires soient prises pour protéger leur santé. »

A propos de la FEPEM

La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis plus de 70 ans.

Elle représente les 3,4 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,4 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire.

En savoir plus : www.fepem.fr

CONTACT PRESSE

Jean-Christophe GOUX

06.11.73.41.02

jcgoux@fepem.fr